

Compte de résultat	Exercice 01/11/22 - 31/10/23 Durée 12 mois	Exercice 01/11/21 - 31/10/22 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	50 981 798	48 121 012
VENTES DE MARCHANDISES	49 669 686	46 873 242
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	915 251	890 135
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>50 584 937</i>	<i>47 763 376</i>
SUBVENTION D'EXPLOITATION	45 482	34 750
REPRISES SUR PROVISIONS	89 860	61 385
TRANSFERTS DE CHARGES	80 700	83 455
AUTRES PRODUITS	180 818	178 046
CHARGES D'EXPLOITATION	50 602 370	47 804 786
ACHAT DE MARCHANDISES	40 241 048	38 099 700
VARIATION DES STOCKS	-302 736	-277 961
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	82 639	86 492
VARIATION DES STOCKS	-1 890	407
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	4 863 037	4 490 860
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	519 188	569 687
SALAIRES ET TRAITEMENTS	3 293 433	3 013 626
CHARGES SOCIALES	820 072	865 250
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	936 848	873 511
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	37 061	9 472
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	102 802	64 388
AUTRES CHARGES	10 868	9 352
RESULTAT D'EXPLOITATION	379 428	316 227
PRODUITS FINANCIERS	6 607	3 788
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	6 447	3 787
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	160	1
CHARGES FINANCIERES	134 753	52 466
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	134 753	52 466
RESULTAT FINANCIER	-128 146	-48 678
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	251 282	267 549

Compte de résultat	Exercice 01/11/22 - 31/10/23 Durée 12 mois	Exercice 01/11/21 - 31/10/22 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	26 300	26 650
SUR OPERATIONS DE GESTION		21 600
SUR OPERATION EN CAPITAL	26 300	5 050
CHARGES EXCEPTIONNELLES	80 619	23 803
SUR OPERATIONS DE GESTION	4 352	
SUR OPERATION EN CAPITAL	52 825	361
DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES	23 442	23 442
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-54 318	2 847
PARTICIPATIONS DES SALARIES	50 256	53 510
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	-17 767	-58 177
TOTAL DES PRODUITS	51 014 705	48 151 451
TOTAL DES CHARGES	50 850 230	47 876 388
RESULTAT NET COMPTABLE	164 475	275 063
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées	13 937	10 744

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:

 578EA37464A2499...

Bilan actif	Clôture au 31/10/23 Durée 12 mois			Clôture au 31/10/22 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	20 683 870	14 224 051	6 459 819	6 584 632
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 469 214	137 750	1 331 463	1 053 137
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	5 500		5 500	5 500
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	118 154	111 176	6 977	2 077
FONDS COMMERCIAL (1)	1 345 560	26 574	1 318 986	1 045 560
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 009 787	14 086 301	3 923 487	4 332 142
TERRAINS	372 193	41 304	330 889	334 222
CONSTRUCTIONS	11 164 246	9 036 522	2 127 724	2 521 708
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	4 956 530	3 863 074	1 093 457	1 206 153
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 357 941	1 145 402	212 539	220 363
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	158 878		158 878	49 695
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 204 869		1 204 869	1 199 353
PARTICIPATIONS				270
TITRES IMMOBILISES DIVERS	794 287		794 287	796 456
PRÊTS	384 809		384 809	376 853
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	25 774		25 774	25 774
ACTIF CIRCULANT	7 339 767	37 061	7 302 707	7 242 990
STOCKS ET EN-COURS	4 518 788		4 518 788	4 214 161
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	12 985		12 985	11 096
MARCHANDISES	4 505 802		4 505 802	4 203 066
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	99 389		99 389	125 869
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 830 699	36 890	1 793 809	1 738 691
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	387 192	36 890	350 302	422 591
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 443 507		1 443 507	1 316 099
CREANCES DIVERSES (3)	267 756	171	267 586	615 012
DISPONIBILITES	435 971		435 971	369 632
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	187 164		187 164	179 626
TOTAL GENERAL	28 023 638	14 261 112	13 762 526	13 827 622
(1) Dont droit au bail			350 000	50 000
(2) Dont à moins d'un an			6 097	1 823
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passif		Clôture au 31/10/23 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/22 Durée 12 mois
		Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES		2 613 501	3 425 584
CAPITAL		600 000	600 000
RESERVES		1 407 868	2 132 805
RESERVE LEGALE		60 000	60 000
AUTRES RESERVES		1 347 868	2 072 805
RESULTAT DE L'EXERCICE		164 475	275 063
PROVISIONS REGLEMENTEES		441 158	417 717
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		174 802	152 388
PROVISIONS POUR RISQUES		174 802	152 388
DETTE(1)		10 974 223	10 249 650
DETTE FINANCIERES		5 813 604	5 209 830
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)		5 334 646	4 727 446
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		478 958	482 384
DETTE D'EXPLOITATION		5 017 317	4 712 271
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		3 881 438	3 540 965
DETTE FISCALES ET SOCIALES		1 046 886	1 069 313
AUTRES DETTE D'EXPLOITATION		88 993	101 993
DETTE DIVERSES		142 826	326 921
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		84 899	266 828
AUTRES DETTE DIVERSES		57 927	60 093
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		475	627
TOTAL GENERAL		13 762 526	13 827 622
(1) Dont à plus d'un an		2 115 624	2 096 327
Dont à moins d'un an		8 858 599	8 153 323
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		2 584 756	2 068 285

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:

578EA37464A2499...



SOLODIS

Société par actions simplifiée

30, avenue de la Cloutière

37600 PERRUSSON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 octobre 2023

SOLODIS

Société par actions simplifiée

30, avenue de la Cloutière

37600 PERRUSSON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 octobre 2023

A l'assemblée générale de la société SOLODIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOLODIS relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} novembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Tours, le 9 avril 2024

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Antoine Labarre

Antoine LABARRE

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de Résultat

Annexe

Bilan actif	Clôture au 31/10/23 Durée 12 mois			Clôture au 31/10/22 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	20 683 870	14 224 051	6 459 819	6 584 632
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 469 214	137 750	1 331 463	1 053 137
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	5 500		5 500	5 500
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	118 154	111 176	6 977	2 077
FONDS COMMERCIAL (1)	1 345 560	26 574	1 318 986	1 045 560
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 009 787	14 086 301	3 923 487	4 332 142
TERRAINS	372 193	41 304	330 889	334 222
CONSTRUCTIONS	11 164 246	9 036 522	2 127 724	2 521 708
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	4 956 530	3 863 074	1 093 457	1 206 153
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 357 941	1 145 402	212 539	220 363
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	158 878		158 878	49 695
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 204 869		1 204 869	1 199 353
PARTICIPATIONS				270
TITRES IMMOBILISES DIVERS	794 287		794 287	796 456
PRÊTS	384 809		384 809	376 853
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	25 774		25 774	25 774
ACTIF CIRCULANT	7 339 767	37 061	7 302 707	7 242 990
STOCKS ET EN-COURS	4 518 788		4 518 788	4 214 161
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	12 985		12 985	11 096
MARCHANDISES	4 505 802		4 505 802	4 203 066
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	99 389		99 389	125 869
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 830 699	36 890	1 793 809	1 738 691
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	387 192	36 890	350 302	422 591
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 443 507		1 443 507	1 316 099
CREANCES DIVERSES (3)	267 756	171	267 586	615 012
DISPONIBILITES	435 971		435 971	369 632
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	187 164		187 164	179 626
TOTAL GENERAL	28 023 638	14 261 112	13 762 526	13 827 622
(1) Dont droit au bail			350 000	50 000
(2) Dont à moins d'un an			6 097	1 823
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passif	Clôture au 31/10/23 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/22 Durée 12 mois
	Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES	2 613 501	3 425 584
CAPITAL	600 000	600 000
RESERVES	1 407 868	2 132 805
RESERVE LEGALE	60 000	60 000
AUTRES RESERVES	1 347 868	2 072 805
RESULTAT DE L'EXERCICE	164 475	275 063
PROVISIONS REGLEMENTEES	441 158	417 717
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	174 802	152 388
PROVISIONS POUR RISQUES	174 802	152 388
DETTES(1)	10 974 223	10 249 650
DETTES FINANCIERES	5 813 604	5 209 830
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)	5 334 646	4 727 446
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	478 958	482 384
DETTES D'EXPLOITATION	5 017 317	4 712 271
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 881 438	3 540 965
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 046 886	1 069 313
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	88 993	101 993
DETTES DIVERSES	142 826	326 921
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	84 899	266 828
AUTRES DETTES DIVERSES	57 927	60 093
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	475	627
TOTAL GENERAL	13 762 526	13 827 622
(1) Dont à plus d'un an	2 115 624	2 096 327
Dont à moins d'un an	8 858 599	8 153 323
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	2 584 756	2 068 285

Compte de résultat	Exercice 01/11/22 - 31/10/23 Durée 12 mois	Exercice 01/11/21 - 31/10/22 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	50 981 798	48 121 012
VENTES DE MARCHANDISES	49 669 686	46 873 242
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	915 251	890 135
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>50 584 937</i>	<i>47 763 376</i>
SUBVENTION D'EXPLOITATION	45 482	34 750
REPRISES SUR PROVISIONS	89 860	61 385
TRANSFERTS DE CHARGES	80 700	83 455
AUTRES PRODUITS	180 818	178 046
CHARGES D'EXPLOITATION	50 602 370	47 804 786
ACHAT DE MARCHANDISES	40 241 048	38 099 700
VARIATION DES STOCKS	-302 736	-277 961
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	82 639	86 492
VARIATION DES STOCKS	-1 890	407
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	4 863 037	4 490 860
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	519 188	569 687
SALAIRES ET TRAITEMENTS	3 293 433	3 013 626
CHARGES SOCIALES	820 072	865 250
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	936 848	873 511
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	37 061	9 472
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	102 802	64 388
AUTRES CHARGES	10 868	9 352
RESULTAT D'EXPLOITATION	379 428	316 227
PRODUITS FINANCIERS	6 607	3 788
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	6 447	3 787
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	160	1
CHARGES FINANCIERES	134 753	52 466
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	134 753	52 466
RESULTAT FINANCIER	-128 146	-48 678
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	251 282	267 549

Compte de résultat	Exercice 01/11/22 - 31/10/23 Durée 12 mois	Exercice 01/11/21 - 31/10/22 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	26 300	26 650
SUR OPERATIONS DE GESTION		21 600
SUR OPERATION EN CAPITAL	26 300	5 050
CHARGES EXCEPTIONNELLES	80 619	23 803
SUR OPERATIONS DE GESTION	4 352	
SUR OPERATION EN CAPITAL	52 825	361
DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES	23 442	23 442
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-54 318	2 847
PARTICIPATIONS DES SALARIES	50 256	53 510
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	-17 767	-58 177
TOTAL DES PRODUITS	51 014 705	48 151 451
TOTAL DES CHARGES	50 850 230	47 876 388
RESULTAT NET COMPTABLE	164 475	275 063
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées	13 937	10 744

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois à 36 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- | | |
|-----------------------------------|-------------|
| - Agencements des terrains : | 8 à 15 ans |
| - Constructions : | 10 à 20 ans |
| - Agencements des constructions : | 6 à 20 ans |
| - Agencements divers : | 8 à 10 ans |
| - Matériel d'exploitation : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de transport : | 3 à 8 ans |
| - Matériel de bureau : | 3 à 5 ans |
| - Mobilier de bureau : | 10 ans |

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 1 000 actions de 600 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	600 000			600 000
Réserves	2 132 805		724 937	1 407 868
Résultat de l'exercice N-1	275 063		275 063	
Résultat de l'exercice N		164 475		164 475
Provisions réglementées	417 717	23 442		441 158
	3 425 584	187 917	1 000 000	2 613 501

Fonds commercial et Droit au bail

Quincaillerie Générale Lochoise	Fusion absorption du 1 ^{er} /11/2013	500 560
DCLV « Sajou »	Résiliation de bail le 22/09/2010	150 000
Station de lavage	Acquisition du 02/06/2015	60 000
Fonds de commerce de bricolage « Sadeff »	Acquisition du 1 ^{er} /03/2019	285 000
	s/ total Fonds commercial	995 560
Droit au bail « Boutique Cadeaux »	Acquisition du 10/04/2007	50 000
Droit au bail « Pas de porte Annexe »	Acquisition du 15/01/2023	300 000
	s/ total Droit au bail	350 000
		1 345 560

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	1 160 450	308 764		1 469 214
Immobilisations corporelles	17 574 514	529 057	93 784	18 009 787
Immobilisations financières - titres	796 726	206	2 645	794 287
Immobilisations financières - créances	402 627	7 956		410 583
	19 934 316	845 983	96 429	20 683 870

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	107 312	30 438		137 750
Immobilisations corporelles	13 242 372	906 410	62 481	14 086 301
	13 349 684	936 848	62 481	14 224 051

<i>Dont dotation :</i>	- Linéaire	870 347		
	- Dégressive	66 500		
	- Exceptionnelle	-		

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	417 717	23 442		441 158
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	152 388	102 802	80 388	174 802
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	9 472	37 061	9 472	37 061
	579 577	163 304	89 860	653 021

<i>Dont dotation :</i>	- Exploitation	139 863	89 860	
	- Financier			
	- Exceptionnel	23 442		

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	80 388
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 72 k€. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. En janvier 2024, le ministre de l'Economie et des Finances a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de Paris. La provision est donc maintenue.
- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 103 k€.

Biens pris en crédit-bail

Néant

Créances – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	410 583	6 097	404 486
Acomptes versés sur commandes	99 389	99 389	
Créances d'exploitation	1 930 088	1 930 088	
Créances diverses	267 756	267 756	
Charges constatées d'avance	187 164	187 164	
	2 795 591	2 391 105	404 486

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	2 591 134	2 591 134		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	2 743 512	643 385	1 719 068	381 059
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	478 958	463 461		15 497
Dettes d'exploitation	5 017 317	5 017 317		
Dettes diverses	142 826	142 826		
Produits constatés d'avance	475	475		
	10 974 223	8 858 599	1 719 068	396 556

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 1 690

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 738 153

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 651 848

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 463 461

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

Néant

■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Magasin	31 016 589	28 864 844
Drive	5 007 557	4 370 754
Station-service	14 560 791	14 527 777
	50 584 937	47 763 376

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	5
Agents de maîtrise	23
Employés	93
	121

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Cession d'immobilisations corporelles	31 303	26 235
Cession d'immobilisations financières	2 645	65
Pénalités et amendes (dont non déductibles : 4 203 €)	4 352	
Litige prud'hommal	18 877	
Amortissements dérogatoires	23 442	
	80 619	26 300

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	16 769
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	33 487
	50 256

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère LE DONJON.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	3 133
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	- 20 900
	- 17 767

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	44 018
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	51 288

■ AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce) à hauteur de 1 502 886 €.

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	3 211 826	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	515 244	515 244
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Dettes garanties par des suretés personnelles**Néant****Engagements retraite**

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2% ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 1.45 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 27.89 % ;
- critère de turn-over du personnel : Faible ;
- table de mortalité : INSEE 2022;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 337 000 €

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ou les usages applicables dans l'entreprise prévoient le versement d'une gratification aux salariés pour attribution de médailles d'honneur du travail.

Entreprises liées

S.A.S. LE DONJON
37600 PERUSSON
RCS TOURS 844894113

Participations	-
Créances rattachées à des participations	-
Créances diverses	140 908
Charges constatées d'avance	-
Emprunts et dettes financières divers	460 718
Autres dettes diverses	-
Produits de participation	-
Intérêts et charges assimilées	13 937

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

SOLODIS
Société par actions simplifiée au capital de 600 000 euros
Siège social : 30 avenue de la Cloutière
37600 PERRUSSON
330 265 521 RCS TOURS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 AVRIL 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2023 s'élevant à 164 475,16 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 164 475,16 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 512 342,83 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

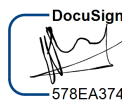
Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/10/2020	865 000 €	1 000	2 595 €	862 405 €
31/10/2021	874 000 €	1 000	2 622 €	871 378 €
31/10/2022	1 000 000 €	1 000	3 000 €	997 000 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 avril 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

M. Pierre ROCHE

DocuSigned by:

578EA37464A2499...

S.A.S. SOLODIS

Exercice du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

S.A.S. SOLODIS

Exercice du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois à 36 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

S.A.S. SOLODIS

Exercice du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 8 à 15 ans
- Constructions : 10 à 20 ans
- Agencements des constructions : 6 à 20 ans
- Agencements divers : 8 à 10 ans
- Matériel d'exploitation : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 8 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

S.A.S. SOLODIS*Exercice du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023***■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN****Capital**

Le capital social se compose de 1 000 actions de 600 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	600 000			600 000
Réserves	2 132 805		724 937	1 407 868
Résultat de l'exercice N-1	275 063		275 063	
Résultat de l'exercice N		164 475		164 475
Provisions réglementées	417 717	23 442		441 158
	3 425 584	187 917	1 000 000	2 613 501

Fonds commercial et Droit au bail

Quincaillerie Générale Lochoise	Fusion absorption du 1 ^{er} /11/2013	500 560
DCLV « Sajou »	Résiliation de bail le 22/09/2010	150 000
Station de lavage	Acquisition du 02/06/2015	60 000
Fonds de commerce de bricolage « Sadeff »	Acquisition du 1 ^{er} /03/2019	285 000
	s/ total Fonds commercial	995 560
Droit au bail « Boutique Cadeaux »	Acquisition du 10/04/2007	50 000
Droit au bail « Pas de porte Annexe »	Acquisition du 15/01/2023	300 000
	s/ total Droit au bail	350 000
		1 345 560

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	1 160 450	308 764		1 469 214
Immobilisations corporelles	17 574 514	529 057	93 784	18 009 787
Immobilisations financières - titres	796 726	206	2 645	794 287
Immobilisations financières - créances	402 627	7 956		410 583
	19 934 316	845 983	96 429	20 683 870

S.A.S. SOLODIS*Exercice du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023***Amortissements**

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	107 312	30 438		137 750
Immobilisations corporelles	13 242 372	906 410	62 481	14 086 301
	13 349 684	936 848	62 481	14 224 051

<i>Dont dotation :</i>	-	<i>Linéaire</i>	870 347	
	-	<i>Dégressive</i>	66 500	
	-	<i>Exceptionnelle</i>	-	

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	417 717	23 442		441 158
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	152 388	102 802	80 388	174 802
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	9 472	37 061	9 472	37 061
	579 577	163 304	89 860	653 021

<i>Dont dotation :</i>	-	<i>Exploitation</i>	139 863	89 860
	-	<i>Financier</i>		
	-	<i>Exceptionnel</i>	23 442	

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	80 388
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 72 k€. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. En janvier 2024, le ministre de l'Economie et des Finances a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de Paris. La provision est donc maintenue.
- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 103 k€.

S.A.S. SOLODIS*Exercice du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023***Biens pris en crédit-bail****Néant****Créances – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	410 583	6 097	404 486
Acomptes versés sur commandes	99 389	99 389	
Créances d'exploitation	1 930 088	1 930 088	
Créances diverses	267 756	267 756	
Charges constatées d'avance	187 164	187 164	
	2 795 591	2 391 105	404 486

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	2 591 134	2 591 134		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	2 743 512	643 385	1 719 068	381 059
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	478 958	463 461		15 497
Dettes d'exploitation	5 017 317	5 017 317		
Dettes diverses	142 826	142 826		
Produits constatés d'avance	475	475		
	10 974 223	8 858 599	1 719 068	396 556

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 1 690

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 738 153

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 651 848

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 463 461

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant**

S.A.S. SOLODIS*Exercice du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023***■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Magasin	31 016 589	28 864 844
Drive	5 007 557	4 370 754
Station-service	14 560 791	14 527 777
	50 584 937	47 763 376

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	5
Agents de maîtrise	23
Employés	93
	121

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Cession d'immobilisations corporelles	31 303	26 235
Cession d'immobilisations financières	2 645	65
Pénalités et amendes (dont non déductibles : 4 203 €)	4 352	
Litige prud'hommal	18 877	
Amortissements dérogatoires	23 442	
	80 619	26 300

S.A.S. SOLODIS*Exercice du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023***Participation des salariés**

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	16 769
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	33 487
	50 256

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère LE DONJON.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	3 133
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	- 20 900
	- 17 767

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	44 018
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	51 288

S.A.S. SOLODIS*Exercice du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023***■ AUTRES INFORMATIONS****Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce) à hauteur de 1 502 886 €.

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	3 211 826	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	515 244	515 244
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Dettes garanties par des suretés personnelles**Néant****Engagements retraite**

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2% ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 1.45 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 27.89 % ;
- critère de turn-over du personnel : Faible ;
- table de mortalité : INSEE 2022;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 337 000 €

S.A.S. SOLODIS*Exercice du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023***Gratifications pour médailles d'honneur du travail**

Les dispositions conventionnelles ou les usages applicables dans l'entreprise prévoient le versement d'une gratification aux salariés pour attribution de médailles d'honneur du travail.

Entreprises liées

S.A.S. LE DONJON
37600 PERUSSON
RCS TOURS 844894113

Participations	-
Créances rattachées à des participations	-
Créances diverses	140 908
Charges constatées d'avance	-
Emprunts et dettes financières divers	460 718
Autres dettes diverses	-
Produits de participation	-
Intérêts et charges assimilées	13 937

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

Certifié Conforme

DocuSigned by:

578EA37464A2499...